

REUNION DE COMMISSION CONSULTATIVE Relevé de conclusions

**Commission consultative 1C (Lot-et-Garonne – Ouest)
20 mai – Préfecture – Agen**

Date : 28/05/2009	Réf. document : GPSO-09-ARC-1-CRT-0638
Vu par :	Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne
Validé le 16 juin par :	Les membres de la commission consultative

Synthèse des échanges	Avis de la commission consultative
Présentation de la situation actuelle des GPSO, et des instances de gouvernance et de concertation pour réaliser les études.	Pas d'avis sollicité Pas de remarques de la part des élus
Présentation de la méthode de concertation et d'études	Avis favorable Les élus invitent RFF à venir sur leur territoire.
Proposition d'un calendrier de travail dont les échéances sont : <ul style="list-style-type: none"> - prochaine commission consultative le 9 juin pour formuler un avis sur les mixités et les dessertes, en perspective de la tenue de COTER et COFIL au mois de juillet - commission consultative mi-septembre pour formuler un avis sur l'état des lieux des enjeux sur les modalités de leur comparaison - commission consultative en novembre pour formuler un avis sur les fonctionnalités, les services transport et sur le fuseau de 1000 m environ, en perspective de la tenue de COTER et COFIL au mois de décembre ou janvier 	Préoccupation des élus sur la démarche à adopter pour les documents d'urbanisme.
Présentation du périmètre d'études 2009	Accord pour poursuivre dans cette voie.
Proposition de RFF de participer à des réunions de travail avec les élus par commune ou regroupement de communes	Avis favorable et prises des premiers rendez-vous à la fin de la réunion

Information complémentaire

Lors des échanges de la commission consultative 1C, la question de la compatibilité entre les documents d'urbanisme et les GPSO a été posée.

- *A la fin de l'année 2009, RFF proposera au préfet de prendre un arrêté de prise en considération pour faciliter la réponse des services d'urbanisme.*
- *Fin 2010, les GPSO seront qualifiés de projet d'intérêt général sur la base du tracé APS.*
- *En 2011, RFF proposera des solutions dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Il a été proposé que les collectivités convient RFF dans leurs démarches d'urbanisme au titre de « personne publique associée ».*
- *En 2012, la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme sera menée en parallèle de l'Enquête d'Utilité Publique.*

Les cas particuliers seront traités entre les élus locaux, la DDEA et RFF.